

Cuves de rétention Carat

Pour rétention 100%

Cuves de rétention à débit régulé

Ces cuves sont spécialement recommandées lorsque :

- les bassins d'orage sont saturés,
- les réseaux sont surchargés,
- l'infiltration des sols est trop lente,
- la nappe phréatique est peu profonde.

Elles sont de plus en plus souvent imposées par les lotisseurs afin de limiter les rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel. La capacité de rétention (de 2 700 à 13 000 litres) et le débit régulé d'évacuation (de 0,05 L/s à 2 L/s) sont mentionnés sur le cahier des charges du lotisseur au paragraphe « assainissement ». Avant son entrée dans la cuve, l'eau de pluie doit impérativement être filtrée.

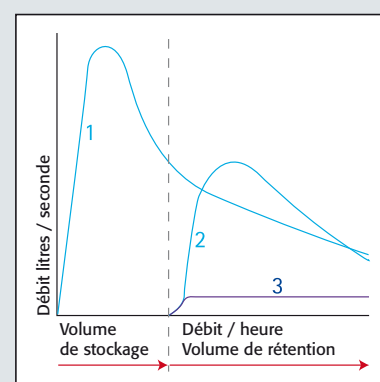
Le schéma ci-contre représente une cuve de rétention avec rehausse et couvercle PE passage piétons (accessoires).



Capacité (litres)	Rétention (litres)	Référence
2 700	2 700	370500
3 750	3 750	370501
4 800	4 800	370502
6 500	6 500	370503
7 500*	7 500*	370506
9 600*	9 600*	370507
13 000*	13 000*	370508

*Composée de 2 cuves Carat jumelées

Rehausses	Référence
Rehausse passage piétons	371010
Rehausse passage véhicules \leq 2,2 T.	371020
Rehausse passage camions \leq 8 T.	371021



1. Débit normal vers le réseau sans rétention.
2. Débit avec régulateur sans flotteur.
3. Débit avec régulateur et avec flotteur = débit régulier.

Ces cuves de rétention sont de plus en plus imposées par certaines communes ou par le service départemental des eaux de certaines régions.

Informez-vous et faites votre choix sur www.graf.fr

Consultez
notre site internet
pour trouver
la solution adaptée
à votre besoin
www.graf.fr

ATTENTION !

Les cuves de rétention sont livrées sans accessoires (ni couvercle, ni rehausse, ni tuyau anti-remous).

Les accessoires sont à choisir par vous-même selon l'installation souhaitée.